CALENDRIER DES **COLLECTES SÉLECTIVES** JUILLET > DÉCEMBRE 2024 COLLECTABLES







Des problèmes avec les collecte à domicile? Signalez-le à Intradura jusqu'à 1 jour après l'enlèvement 02/334.17.40

JUILLET	AOÛT
LU 1 P&C	JE 1
MA 2	VE 2
ME 3	SA 3
JE 4	DI 4
VE 5	LU 5 RES PMC
SA 6	MA 6
DI 7	ME 7
LU 8 RES PMC	JE 8
MA 9	VE 9
ME 10	SA 10
JE 11 Fête de la communauté	DI 11
VE 12	LU 12
SA 13	MA 13
DI 14	ME 14
LU 15	JE 15 Assomption
MA 16	VE 16
ME 17	SA 17
JE 18	DI 18
VE 19	LU 19 RES PMC
SA 20	MA 20
DI 21 Fête Nationale	ME 21
LU 22 RES PMC	JE 22
MA 23	VE 23
ME 24	SA 24
JE 25	DI 25
VE 26	LU 26 P&C
SA 27	MA 27
DI 28	ME 28
LU 29 P&C	JE 29
MA 30	VE 30
ME 31 EMPLACEMENT PDD	SA 31

	5	SEPTEMBRE
DI	1	
LU	2	RES PMC
MA	3	
ME	4	
JE	5	
VE	6	•
SA	7	
DI	8	
LU	9	
MA	10	
ME	11	
JE	12	
VE	13	
SA	14	
DI	15	
LU	16	RES PMC
MA	17	
ME	18	
JE	19	
VE	20	
SA	21	ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT
DI	22	
LU	23	P&C
MA	24	
ME	25	
JE	26	
VE	27	
SA	28	
DI	29	
LU	30	RES PMC

		OCTOBRE
MA	1	
ME	2	
JE	3	
VE	4	
SA	5	
DI	6	-
LU	7	•
MA	8	
ME	9	
JE	10	
VE	11	
SA	12	
DI	13	
 LU	14	RES PMC
MA	15	
ME	16	EMPLACEMENT PDD
JE	17	
VE	18	
SA	19	
DI	20	
LU	21	P&C
MA	22	
ME	23	
JE	24	
VE	25	
SA	26	
DI	27	
LU	28	RES PMC
MA	29	

		NOVEMBRE	DECEMBRE
/E		Toussaint	DI 1
SA	2		LU 2
DI	3		MA 3
LU			ME 4
MΑ			∭ JE 5
ME	6		VE 6
JE	7		SA 7
VE	8		DI 8
SA	9		LU 9 RES PMC
DI			MA 10
LU		Armistice	ME 11
MA		RES	JE 12
ME			VE 13
JE	14	PMC	SA 14
VE	15		DI 15
SA	16		LU 16 P&C
DI	17		MA 17
LU		P&C	ME 18
MΑ	19		JE 19
ME	20		VE 20
JE	21		SA 21
VE	22		DI 22
SA	23		LU 23 RES PMC
DI	24		MA 24
		RES PMC	ME 25 Noël
MΑ	26		JE 26
ME			VE 27
	28		SA 28
VΕ	29		DI 29
SA	30		LU 30
			MA 31





Les règles pour un bon recyclage

Égouttez et videz bientous les emballages.

Aplatissez les bouteilles en plastique, re-









× INTERDIT

★ Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide

pour animaux, ...

× Les emballages avec bouchon de sécurité enfant

* Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants

- 🗶 Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de . silicone
- × Les emballages avec une contenance à 8L
- 🗙 La frigolite
- × Autres objets



ATTENTION!

× N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



rien à l'extérieur du sac.

VERRE > DANS LA BULLE À VERRE

LÉGENDE:

RES : DÉCHETS RÉSIDUELS

C : EMBALLAGES EN PLASTIQUE - EMBALLAGES MÉTALLIQUES - CARTONS À BOISSONS

ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT

PDD : PETITS DÉCHETS DANGEREUX



Sortez vos déchets avant 6.00 h, de préférence la veille à partir de 20.00 h.



Fermez bien le sac.
Placez le sac poubelle de manière bien visible sur le trottoir.

Des problèmes concernant les collectes ? Plus d'info ? Contactez intradura 02 334 17 40.



PAPIER-CARTON > COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



- Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- Dans une boîte en carton ou en petit paquet. De préférence avec une corde



- × Papier et carton sale ou gras
- × Photos, papier peint
- × Mouchoir, papier absorbantet aluminium



- ✓ Séparer le verre blanc et le verre de couleur √ Videz bien les bouteilles et bocaux



aux hautes températures

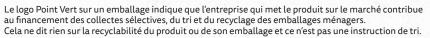
× Ampoules

- (ex. plats au four)
- Les verres résistants
 Les couvercles et capsules sont aux hautes
 Les couvercles et capsules sont triés dans le sac PMC
 - × Porcelaine, céramique, terracotta
 - × L'opaline et le cristal
 - ★ Le verre plat tel que les vitres et

Vous avez encore des doutes sur les emballages? Allez sur www.trionsmieux.be

En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur : www.fostplus.be







CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES JUILLET > DÉCEMBRE 2024 COLLECTABLES







DÉCHETS RESIDUELLES (RES)

Tous les déchets non recyclables et pouvant être placés dans un sac-poubelle.

AUTORISÉS

✓ Papiers souillés, papier aluminium, plastique non recyclable ou déchets en plastique, chewing-gum, litières pour chats, sacs aspirateurs, etc.

À NE PAS DÉPOSER

★ Déchets faisant l'objet d'une collecte sélective (verre, déchets de légumes, de fruits et de jardin, papier et carton propres, pmc, métaux, textile), petits déchets dangereux, animaux morts, ...

Utilisez les sacs agréés par la commune et déposez-les, bien fermés et bien en évidence, sur le trottoir. Les sacs pour les déchets résiduels sont disponibles à la maison communale.

CONTENEURS À VERRE

Le verre doit être déposé dans les bulles à verre de Muydt et de la Place (maison communale).

Il est **interdit** de déposer des immondices, décombres ou autres déchets aux alentours des bulles à verre. Même si la bulle est pleine, vous ne pouvez pas abandonner votre verre à côté de celleci. Quiconque enfreint les dispositions du règlement SAC doit aussitôt remettre les choses en état de propreté et se verra infliger une amende administrative.

CONTENEUR VERT DE BIÉVÈNE

Adresse : Muydt - 1547 BIÉVÈNE Heures d'ouverture :

Du 01/04 jusqu'au 30/11 Mercredi, jeudi et vendredi : de 13 h à 17 h 30.

Chaque samedi :

de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

À déposer : tontes de pelouse, petits déchets de jardin et résidus de taille.

Conditions: Chaque habitant peut venir y déposer ses déchets sur présentation de sa carte d'accès. Les personnes qui ne possèdent pas encore ce document peuvent en faire la demande auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture.

TEXTILE

AUTORISÉS

✓ Textile usagé et non usagé : vêtements, chaussures (par paire), sacs à main, linge de lit (draps, couvertures et couettes, sacs de couchage, etc.), rideaux, essuies de bain, nappes

À NE PAS DÉPOSER

★ Textile mouillé ou sale, tapis, couvertures électriques, matelas

Mettez le textile dans un sac fermé, afin qu'il conserve sa valeur. Vous trouverez un conteneur à textiles: à la hauteur de la maison communale – Place 10 (CURITAS) Place (Centre) et Bois d'Acren 51 (VIC) Muydt (Wereldmissiehulp).

ENCOMBRANTS (SUR DEMANDE ET PAYANT)

Les déchets volumineux ne rentrant pas dans un sac-poubelle et qui ne sont pas recyclables.

AUTORISÉS

✓ Glacières, matériaux isolants (laine de roche), objets ne pouvant pas être séparés, comme un fauteuil, une chaise recouverte de tissu, un tuyau d'arrosage, une valise, etc.

À NE PAS DÉPOSER

✗ Matériaux recyclables tels que métaux, meubles en bois, appareils électriques, plastiques durs, matelas, etc.

Vous avez des déchets encombrants?

Les dates de collecte sont indiquées sur le calendrier. Contactez-nous au plus tard une semaine avant la date de collecte prévue au 02 334 17 40 ou par e-mail à grofvuil@intradura.be ou consultez le site www.intradura.be et remplissez le formulaire de demande.

Important : indiquez la quantité et la composition des déchets encombrants (liste des choses à emporter).

Tarif : 0,26 €/kg. Vous devez être présent le jour de la collecte. Les encombrants seront pesés et vous devrez payer directement par Bancontact (pas en espèces).

Remarque : Ne sortez pas vos encombrants la veille vous éviterez ainsi que d'autres déchets y soient ajoutés.

PETITS DÉCHETS DANGEREUX (PDD)

Tous les déchets ménagers qui nuisent à la santé et à l'environnement.

Vous pouvez déposer vos PDD **au point de collecte, dans le centre**.

Ces déchets seront ramassés par le chemocar d'Intradura.

Heures d'ouverture :

15 h - 18 h

Ces déchets sont stockés séparément triés par types de PDD - pour éviter des réactions chimiques dangereuses.

AUTORISÉS

✓ Peintures, encres, colles, résines, huiles, graisses, solvants, et autres produits acides ou basiques, ainsi que les produits d'entretien, les piles, les substances ou produits contenant du mercure, les emballages vides ou contenant encore des produits précités

À NE PAS DÉPOSER

Médicaments périmés (pharmacie), munitions ou autres explosifs, bouteilles de gaz réutilisables

Assurez-vous que:

l'emballage est bien fermé et qu'il n'y a pas de fuite; les produits sont dans leur emballage d'origine (si possible) quand vous venez les déposer. Si vous ne retrouvez plus l'emballage d'origine, déposez le produit dans un emballage solide et bien fermé.

PARCS DE RECYCLAGE

Parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien

La commune de Biévène a passé un accord avec l'intercommunale wallonne des déchets IPALLE pour permettre aux habitants de notre commune d'accéder aux parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien.

Ces parcs à conteneurs sont accessibles à tous les résidents de Biévène moyennant le paiement d'un abonnement annuel de 149 € à IPALLE (à payer sur place). Vous recevrez alors un badge d'accès que vous devez toujours avoir sur vous lors de votre visite au parc à conteneurs.

Pour améliorer le tri des déchets, le conseil communal a décidé, en date du 03/02/2009, de vous octroyer un subside de 25 € par an. Celui-ci vous sera versé par la commune sur présentation de votre preuve de paiement à IPALLE.

Pour plus d'informations, veuillez contacter IPALLE, Rue de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes :

Tél. : 069 84 59 88 - www.ipalle.be

PARC À CONTENEURS DE SILLY

Chemin Dugnolle 3 - 7830 SILLY Tél.: 068 55 22 50

Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45 Du mardi au samedi : de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45 Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

PARC À CONTENEURS DE LESSINES

Avenue de prairie 1 - 7860 LESSINES Tél. : 068 33 93 79

Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45 Du mardi au samedi : de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45 Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

PARC À CONTENEURS D'ENGHIEN

Rue du Commerce – PETIT-ENGHIEN Tél. : 02 395 87 65

Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45 Du mardi au samedi : de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45 Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février,

le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

COMPOSTAGE À DOMICILE

Le compostage est un processus au cours duquel les déchets organiques sont transformés, dans des conditions bien définies, par les micro-organismes et les petits invertébrés en un produit fini stable : le compost.

Les principes de base Comme la plupart des êtres vivants, les organismes de décomposition ont besoin d'aliments, d'humidité et d'oxygène. En tant que composteur, vous devez absolument tenir compte de ces besoins.

Pour faire un bon compost, il est indispensable de maintenir l'équilibre entre les matières vertes et les matières brunes.

Les matières vertes comprennent les restes alimentaires facilement dégradables, les tontes de gazon et autres matières molles riches en eau et éléments nutritifs.

Les matières brunes sont plus rigides et se dégradent plus lentement. Elles facilitent la circulation de l'air dans le compost. Quelques exemples de matières brunes : les copeaux de bois, les tiges des herbes et plantes vivaces, les fines branches d'arbres et d'arbustes, la paille, les aiguilles de pin, les feuilles d'automne sèches et difficilement dégradables, etc.

Il est recommandé d'alterner les couches de matières brunes et de matières vertes.

Dans ces conditions, l'activité des microorganismes entraîne une élévation de la température dans le compost. Parfois, il ne s'agit que de quelques degrés, mais dans un compost très « actif », la température peut atteindre 50 ou 60 °C, voire plus. Mais l'activité de ces organismes dépend également de la température ambiante. La décomposition est beaucoup plus lente en hiver qu'en été.

Fûts à compost Vous pouvez acheter un fût à compost auprès du Service de l'Environnement. De grands bacs à compost (+/- 1 m³) sont également disponibles. Vous pouvez également demander un module d'extension pour votre bac à compost.

Service de l'Environnement de Biévène

E-mail: myriam@gemeentebever.be Tél.: 054 5170 85

BOUTEILLES DE GAZ USAGÉES

Où déposer une bouteille de gaz vide ?Consultez le site **www.mabouteillegaz.be**pour savoir où déposer votre bouteille de
gaz près de chez vous.

AMIANTE

Pour évacuer de grandes quantités d'amiante, veuillez vous adresser à Intradura - **www.intradura.be** ou **02/334.17.40**



